

**Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire
Réunion du Conseil communautaire
Jeudi 28 mars 2019
à 20h00
Procès-Verbal**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le vendredi vingt-deux mars deux mille dix-neuf, se sont réunis à la salle polyvalente, 6 route d'Ouzouer, à Villermain sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

			PRESENT	ABSENT
Monsieur	Jean-Paul	ARJONA		X
Madame	Christine	BACELOS	Absente, donne pouvoir à Monsieur David FAUCON	
Monsieur	Michel	BEAUMONT	X	
Madame	Frédérique	BEAUPUIS	X	
Monsieur	Jean-Paul	BEDIOU	X	
Madame	Anita	BENIER	X	
Monsieur	Jean Paul	BLONDEAU	X	
Monsieur	Claude	BOISSAY	X	
Monsieur	Jean-Pierre	BOTHEREAU	X	
Madame	Odile	BOURGOIN	X	
Madame	Bénédicte	BOUVARD	Absente, donne pouvoir à Madame Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE	
Madame	Anne-Marie	CAQUERET MICHELETTO		X
Madame	Clarisse	CARL	Absente jusqu'au point n°24	
Madame	Shiva	CHAUVIERE	X	
Monsieur	François	COINTEPAS	X	
Monsieur	Gérard	CORGNAC	X	
Monsieur	Jean-Marie	CORNIERE	X	
Madame	Danielle	COROLEUR	X	
Monsieur	Frédéric	CUILLERIER	Absent jusqu'au point n°28	
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	X	
Monsieur	Patrick	ECHEGUT	X	
Monsieur	Bernard	ESPUGNA	X	
Monsieur	Yves	FAUCHEUX	X	
Monsieur	David	FAUCON	X	
			<i>Absent sur le point n°44</i>	
Monsieur	Yves	FICHOU	X	

Monsieur	Jean-Pierre	FROUX	X	
Monsieur	Thierry	GODIN	Absent, donne pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC	
Monsieur	Bertrand	HAUCHECORNE	Absent, remplacé par son suppléant Monsieur Didier COURTOIS	
Monsieur	Eric	JOURNAUD	Absent, donne pouvoir à Monsieur François COINTEPAS	
Madame	Anna	LAMBOUL	X	
Monsieur	Laurent	LAUBRET	Absent, donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre DURAND	
Monsieur	Serge	LEBRUN	X	
Monsieur	Jacky	LEGUAY		X
Madame	Martine	MAHIEUX	X	
Madame	Elisabeth	MANCHEC	X	
Madame	Pauline	MARTIN	X	
Monsieur	Arnold	NEUHAUS	X	
Madame	Brigitte	PEROL	X	
Madame	Laëtitia	PLESSIS		X
Monsieur	Philippe	POITOU	X	
Monsieur	Michel	POMMIER	X	
Madame	Marie-Françoise	QUERE	X	
Monsieur	Roger	RABIER	Absent, donne pouvoir à Madame Brigitte PEROL	
Monsieur	Philippe	ROSSIGNOL	X	
Monsieur	Laurent	SIMONNET	Absent, donne pouvoir à Madame Frédérique BEAUPUIS	
Madame	Solange	VALLEE	X	
Madame	Emmanuelle	VANDENKOORNHUYSE	X	
Monsieur	Serge	VILLOTEAU	X	
Monsieur	Thomas	VIOLON	Absent, donne pouvoir à Monsieur Patrick ECHEGUT	
Monsieur	Bruno	VIVIER	X	
Monsieur	Jean-Paul	ZAPF LACROIX	Absent, donne pouvoir à Madame Pauline MARTIN	

1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 7 février 2019

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 7 février 2019 adressé en pièce jointe.

Monsieur FICHOU demande que soit apportée une précision sur la délibération n°2019-010 concernant la collecte des eaux usées et l'augmentation de la surtaxe assainissement pour la commune de Lailly-en-Val.

Dans ses attendus cette délibération stipule 2 points :

- la réhabilitation des réseaux assainissement
- la construction d'une nouvelle station d'épuration

Monsieur FICHOU précise que, dans le corps de la délibération, il est proposé « de fixer le montant de la part CCTVL concernant la collecte des eaux usées ».

M. FICHOU souhaite s'assurer qu'il n'y aura pas de part complémentaire CCTVL au titre de la construction de la station. Il précise aussi que le prix du m³ sur la base de sa consommation personnelle est de de 3.43€ TTC (facturation 2018).

Monsieur VERNAY confirme :

- que la part CCTVL votée concerne les travaux de collecte des eaux usées pour lesquels d'ailleurs le linéaire réalisé est supérieur aux prévisions ;
- que les subventions obtenues, les sommes transférées par le syndicat, et le montant de la surtaxe syndicale existante au préalable et transférée au bénéfice de la CCTVL permettent de financer les travaux de la STEP ;
- que le prix de l'eau et de l'assainissement à Lailly-en-Val calculée sur une base de 120m³ est de 3.20 € TTC en 2018 et qu'elle sera de 3.54 € TTC en 2019 et 3.88 € TTC en 2020.

Madame le Président informe qu'une modification du point 11 de la délibération sera faite.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la modification du point 11, délibération n°2019-010.

2) Délibération n°2019-018 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner Madame Frédérique BEAUPUIS en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DESIGNER Madame Frédérique BEAUPUIS en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

2 bis) Délibération n°2019-019 : Désignation du Président de séance lors des débats et des votes des Comptes Administratifs

Rapporteur : Pauline MARTIN

En application des articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire élit son président dans les séances où le compte administratif du Président est débattu.

Il est proposé au Conseil communautaire d'élire le doyen d'âge de l'assemblée pour présider les séances de débat puis de vote des comptes administratifs (CA) 2018.

Madame le Président fait part d'une interrogation de Madame VALLEE qui s'inquiète sur un éventuel conflit d'intérêt lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe de la zone d'activité implantée sur la commune de Binas.

Compte tenu de sa désignation comme Présidente de séance en remplacement de Madame le Président qui doit se retirer lors des votes des comptes administratifs, Madame MARTIN lui précise que sa désignation n'est pas incompatible avec sa qualité de maire de Binas, la gestion des zones d'activités étant en intégralité portée par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DESIGNER Madame Solange VALLEE en qualité de Président de séance lors des débats et des votes des CA.

3) Délibération n°2019-020 : Approbation du compte de gestion 2018 du Budget principal

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur FAUCON précise les informations apportées par le Trésorier public au titre des observations et réserves.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget principal de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et appelle les observations et réserves suivantes :

- Le compte de gestion 2018 du Budget principal est erroné en raison d'une erreur dans la reprise des résultats du SMIRTOM au compte de gestion 2017 ;
- En section d'investissement, la part du résultat récupérée au Compte administratif 2017 par la Communauté de Communes est de 399 308.30 €, soit 207 847.66€ de moins que ce qui apparaît au Compte de Gestion 2017 ;
- Dans l'Etat II-2 du CDG 2017, page 23, en section d'investissement, le transfert ou l'intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire devrait être de 1 674 145.66 € et non de 1 881 993.32 € et le résultat négatif de clôture devrait être de moins 1 322 701.23 € et non de moins 1 114 853.57 € ;
- Dans l'Etat II-2 du CDG 2018, page 23, en section d'investissement, le résultat négatif à la clôture de l'exercice précédent 2017 devrait donc être de moins 1 322 701.23 € et le résultat

négatif de clôture de l'exercice 2018 devrait être de moins 217 957,22 €, et non de moins 10 109,56 €.

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

4) Délibération n°2019-021 : Adoption du compte administratif 2018 du Budget principal

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

David FAUCON rappelle les chiffres du compte administratif pour l'année 2018. Il précise également que le Syndicat des Mauves a été intégré. Il indique que malgré un excédent cumulé conséquent, l'effort doit être maintenu sur la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 - Budget Principal de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Excédent = 209 670.23 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 5 366 784.28 €
- Résultat de clôture	Excédent = 5 576 454.51 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 1 041 112.78 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit = 1 322 701.23 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit = 281 588.45 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 1 018 852.09 €
- Besoin réel de financement	Négatif = 1 300 440.54 €

2°/ CONSTATER, sous réserve des observations faites au point précédent, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

5) Délibération n°2019-022 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – SPANC

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur FAUCON conclut sa présentation en indiquant qu'il n'y a pas de problématique particulière sur le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe - SPANC, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

6) Délibération n°2019-023 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – SPANC

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe - SPANC, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Déficit = 32 887.39 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 46 260.71 €
- Résultat de clôture	Excédent = 13 373.32 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Déficit = 7 935.23 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 8 631.60 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent = 696.37 €
- Solde des restes à réaliser	Excédent = 0.00 €
- Besoin réel de financement	Positif = 696.37 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

7) Délibération n°2019-024 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – Assainissement Régie

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – Assainissement Régie, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

8) Délibération n°2019-025 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – Assainissement Régie

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – Assainissement Régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – Assainissement Régie, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Excédent = 679 962.64 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 0.00 €
- Résultat de clôture	Excédent = 679 962.64 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 164 271.87 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 0 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent = 164 271.87 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 12 076.02 €
- Besoin réel de financement	Positif = 152 195.85 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

9) Délibération n°2019-026 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – Assainissement DSP

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – Assainissement DSP, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

10) Délibération n°2019-027 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – Assainissement DSP

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – Assainissement DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – Assainissement DSP, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Excédent = 1 802 197.64 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 0.00 €
- Résultat de clôture	Excédent = 1 802 197.64 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 148 524.91 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 0.00 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent = 148 524.91 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 776 115.01 €
- Besoin réel de financement	Négatif = 627 590.10 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

11) Délibération n°2019-028 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – GYMNASE SOLAIRE

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – GYMNASE SOLAIRE, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

12) Délibération n°2019-029 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – GYMNASE SOLAIRE

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – GYMNASE SOLAIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – GYMNASE SOLAIRE, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Excédent = 9 803.14 €
- Résultats antérieurs reportés	Déficit = 31 604.03 €
- Résultat de clôture	Déficit = 21 800.89 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Déficit = 804.73 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit = 13 981.15 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit = 14 785.88 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Négatif = 14 785.88 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

13) Délibération n°2019-030 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

14) Délibération n°2019-031 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Déficit = 100 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 0 €
- Résultat de clôture	Déficit = 100 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Déficit = 401.22 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 21 717.06 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent = 21 315.84 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 0 €
- Besoin réel de financement	Positif = 21 315.84 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

15) Délibération n°2019-032 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – Prestations de services

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – Prestations de services, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

16) Délibération n°2019-033 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – Prestations de services

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – Prestations de services.

Madame CHAUVIERE demande pourquoi les résultats sont tous à zéro.

Madame le Président rappelle que ce budget annexe a été créé pour que la Communauté de Communes se fasse rembourser les prestations de services qu'elle assure à l'Euro près.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – Prestations de services, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Excédent = 0,00 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 0,00 €
- Résultat de clôture	Excédent = 0,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 0,00 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent = 0,00 €
- Solde des restes à réaliser	Excédent = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Positif = 0,00 €

- 2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

17) Délibération n°2019-034 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – ZA LA METAIRIE

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – ZA LA METAIRIE, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

18) Délibération n°2019-035 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA LA METAIRIE

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA LA METAIRIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – ZA LA METAIRIE, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Déficit = 109,00 €
- Résultats antérieurs reportés	Déficit = 2 402,20 €
- Résultat de clôture	Déficit = 2 511,20 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 10 785,50 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent = 10 785,50 €
- Solde des restes à réaliser	Excédent = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Positif = 10 785,50 €

- 2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

19) Délibération n°2019-036 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – ZA PIERRELETS

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – ZA PIERRELETS, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

20) Délibération n°2019-037 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA PIERRELETS

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA PIERRELETS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – ZA PIERRELETS, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Déficit = 180,00 €
- Résultats antérieurs reportés	Déficit = 271,00 €
- Résultat de clôture	Déficit = 451,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 198 209.96 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit = 401 281.65 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit = 203 071.69 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Négatif = 203 071.69 €

- 2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

21) Délibération n°2019-038 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – ZA SYNERGIE

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – ZA SYNERGIE, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

22) Délibération n°2019-039 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA SYNERGIE

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA SYNERGIE.

Madame le Président précise que la vente intervenue en janvier 2019 va permettre d'établir un équilibre budgétaire, qui sera visible dans le Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – ZA SYNERGIE, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Excédent = 21 855.60 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 0.00 €
- Résultat de clôture	Excédent = 21 855.60 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 740 459.96 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit = 1 499 160.73 €

- Résultat comptable cumulé	Déficit = 758 700.77 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Négatif = 758 700.77 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

23) Délibération n°2019-040 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – ZA TOURNESOLS

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – ZA TOURNESOLS, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

24) Délibération n°2019-041 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA LES TOURNESOLS

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA TOURNESOLS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – ZA TOURNESOLS, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Déficit = 1 155,00 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent = 0,00 €
- Résultat de clôture	Déficit = 1 155,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Excédent = 28 796.33 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit = 154 933.79 €

- Résultat comptable cumulé	Déficit = 126 137.46 €
- Solde des restes à réaliser	Déficit = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Négatif = 126 137.46 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

25) Délibération n°2019-042 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX

Rapporteur : David FAUCON

Madame CARL rejoint le Conseil communautaire à 20h25.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

26) Délibération n°2019-043 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Déficit = 232,00 €
- Résultats antérieurs reportés	Déficit = 171 497,69 €
- Résultat de clôture	Déficit = 171 729,69 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Déficit = 128 597.12 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 181 347.64 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent = 52 750.52 €
- Solde des restes à réaliser	Excédent = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Positif = 52 750.52 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

27) Délibération n°2019-044 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe – ZA VARIGOINS

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe – ZA VARIGOINS est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

28) Délibération n°2019-045 : Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA VARIGOINS

Rapporteur : David FAUCON

Considérant que Madame Pauline MARTIN, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame Solange VALLEE pour l'adoption du compte administratif.

Il est remis aux conseillers communautaires la maquette du compte administratif 2018 du budget annexe – ZA VARIGOINS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le compte administratif 2018 – budget annexe – ZA VARIGOINS, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	Déficit = 4 397.26 €
- Résultats antérieurs reportés	Déficit = 0.00 €
- Résultat de clôture	Déficit = 4 397.26 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	Déficit = 37 464.68 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit = 0.00 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit = 37 464.68 €
- Solde des restes à réaliser	Excédent = 0,00 €
- Besoin réel de financement	Négatif = 37 464.68 €

2°/ CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

29) Délibération n°2019-046 : Budget principal - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur CUIILLERIER rejoint le Conseil communautaire à 20h27.

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 236 809.31 €
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 4 376 513.75 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 217 957.22 €

L'affectation de résultat ci-dessus intègre le résultat 2017 du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 36 868.55 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 63 631.23 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

30) Délibération n°2019-047 : Budget annexe – Assainissement Régie - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – Assainissement Régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 679 962.64 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 164 271.87 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

31) Délibération n°2019-048 : Budget annexe – Assainissement DSP - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – Assainissement DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 528 482.97 €
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 1 325 681.39 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 247 632.04 €

L'affectation de résultat ci-dessus intègre le résultat 2017 du SIVU Beaugency-Tavers-Villorceau comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 51 966.72 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 99 107.13 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

32) Délibération n°2019-049 : Budget annexe – SPANC - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe - SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 13 373.32 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 696.37 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

33) Délibération n°2019-050 : Budget annexe – GYMNASE SOLAIRE - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – GYMNASE SOLAIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 21 800.89 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 14 785.88 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

34) Délibération n°2019-051 : Budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 100.00 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 21 315.84 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

35) Délibération n°2019-052 : Budget annexe – Prestations de services - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – Prestations de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 0 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 0 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

36) Délibération n°2019-053 : Budget annexe – ZA LA METAIRIE - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – ZA LA METAIRIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 2 511.20 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 10 785.50 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

37) Délibération n°2019-054 : Budget annexe – ZA PIERRELETS - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – ZA PIERRELETS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 451.00 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 203 071.69 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

38) Délibération n°2019-055 : Budget annexe – ZA SYNERGIE - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – ZA SYNERGIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 21 855.60 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 758 700.77 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

39) Délibération n°2019-056 : Budget annexe – ZA TOURNESOLS - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – ZA TOURNESOLS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 1 155.00 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 126 137.46 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

40) Délibération n°2019-057 : Budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 171 729.69 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 52 750.52 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

41) Délibération n°2019-058 : Budget annexe – ZA VARIGOINS - Affectation des résultats budgétaires 2018

Rapporteur : David FAUCON

Il est présenté aux conseillers communautaires l'affectation des résultats budgétaires 2018 du budget annexe – ZA VARIGOINS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ AFFECTER le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 4 397.26 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 37 464.68 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

42) Délibération n°2019-059 : Budget principal – Adoption du budget primitif 2019

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON remercie vivement tous les services. Ses remerciements s'adressent notamment à Monsieur VERNAY, qui s'est investi pour que le budget principal soit équilibré avant même la reprise des résultats. Ce budget reprend fidèlement les orientations politiques fixées et annoncées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires. Il constate que ce budget est équilibré en tenant compte du maintien de la fiscalité locale. Il relève les bonnes surprises relatives à l'évolution des bases qui ont engendré 478 000 € de recettes supplémentaires, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (148 500 €) et le transfert des dernières compétences (Attribution de compensation : 270 000 €). Il note aussi la baisse de la contribution au SDIS de 161 000 €. Un travail conséquent a été fait sur l'amortissement de certaines subventions. Il note parallèlement la baisse des recettes des éco-organismes pour 300 000 €.

Bien évidemment, l'impact sur les dotations aux amortissements est important puisque les montants passent de 1 500 000 € à 2 000 000 €. Un travail devra être fait pour reprendre les durées d'amortissement. Parmi les charges à caractère général, Monsieur FAUCON relève le curage des séparateurs hydrocarbures sur la ZA Synergie qui impacte de manière significative le budget principal 2019.

En ce qui concerne l'investissement qui s'équilibre à 6 276 499,05€, il prend en compte le remboursement du capital des emprunts, et une liste d'investissements. Cette liste des investissements 2019 prend en compte les conclusions de l'étude du Cabinet EXFILO. Les investissements sont limités à 1 500 000 € auxquels s'ajoutent les restes à réaliser 2018. Tous ces points ont été présentés et expliqués en commission des finances mais aussi en conférence des maires. Ils avaient été préalablement définis en bureau. Les investissements prévus en 2019 privilégient la sécurité et les économies d'énergie.

Pour les recettes d'investissement, Monsieur FAUCON explique que l'on y retrouve les subventions d'investissement et les dotations aux amortissements, pour 2 000 000 €.

Madame COROLEUR s'interroge sur les chiffres qui avaient été présentés en commission des finances, notamment sur la section d'investissement. Les restes à réaliser présentent une différence de 60 000€. Madame le Président précise qu'il s'agissait là des fonds de concours non comptabilisés (fonds de concours pour la piscine de Meung-sur-Loire et pour la salle intergénérationnelle de Saint-Laurent-des-Bois).

Monsieur VERNAY ajoute que les soldes des fonds de concours n'ont pas été comptablement intégrés dans les restes à réaliser 2018 mais qu'il les a ajoutés dans le tableau des investissements 2019

présenté en Commission des Finances compte tenu des engagements pris par la Communauté de Communes dans le cadre des conventions de fonds de concours.

Madame COROLEUR indique tout de même noter une différence au niveau des restes à réaliser, qui s'élèvent donc à 1 478 000 €. Or, selon les chiffres transmis, ils devraient s'élever à 2 178 000 €.

Madame le Président explique que les objectifs sont bien de réaliser 3 000 000 € d'investissement pour le territoire, y compris les restes à réaliser 2018. Un crédit de 700 000 € est mis en réserve correspondant aux excédents cumulés.

A l'issue du vote du budget, Monsieur CUILLERIER explique les raisons de son abstention. Il aurait souhaité une comptabilité analytique plus approfondie. Il regrette que cette étude qui a coûté 18 000€ ne fasse ressortir aucune analyse fine et notamment pour identifier les évolutions en matière de charges de personnel, qui ont beaucoup augmenté. Ces évolutions ont des conséquences réelles pour le budget.

Madame le Président partage l'avis de Monsieur CUILLERIER sur la comptabilité analytique. La masse salariale a en effet augmenté, et ce, malgré les efforts au quotidien, qui doivent être poursuivis. Elle ajoute que la fusion des Communautés de Communes a malheureusement entraîné un certain nombre de dépenses supplémentaires, certaines sont liées à la taille de la Communauté de Communes qui implique, par exemple, qu'elle soit dirigée par un administrateur. Elle ajoute aussi que certaines structures ont aussi augmenté leur cotisation comme le PETR Pays Loire Beauce et précise que la contribution aux Pays a augmenté de 30 000 € entre 2016 et 2019. Elle appelle à la vigilance dans tous les mandats. Elle ajoute que l'évolution des cotisations a un impact et finit par donner lieu à des montants très importants.

Monsieur FAUCON invite tous les conseillers communautaires à se rapporter au document rédigé par le cabinet EXFILO. La commande initiale ne correspondait pas à la mise en place d'une comptabilité analytique mais bien une analyse rétrospective et des consignes permettant de proposer un budget équilibré. EXFILO s'est attaché à retracer la santé financière des anciennes Communauté de communes, et de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, et de définir une prospective avec l'identification de marges de manœuvre. Monsieur FAUCON rappelle le poids de l'héritage notamment sur l'évolution de la masse salariale entre 2016 et 2018. C'est ce qui est visible à l'analyse. La création de l'intercommunalité a généré des coûts pour structurer les services et les pôles, afin de fournir le service attendu. Monsieur FAUCON rappelle que ce sont bien 12 budgets annexes qui ont été présentés. Ces budgets étaient jusqu'alors répartis dans des communes et des syndicats. Aujourd'hui, les services sont structurés pour proposer une comptabilité analytique. Dans le cadre de la préparation budgétaire, chaque service a présenté des demandes de crédits. Il est donc possible de faire une présentation service par service. Il indique partager le même constat sur la section de fonctionnement qui s'avère tendue. Il existe des pistes qui seront explorées. Des postes ont effectivement été créés, mais ils s'avéraient nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur FAUCON ajoute qu'avec la fusion des syndicats, certaines charges qui étaient supportées dans les budgets annexes se retrouvent dans le budget principal de la Communauté de Communes, ce qui n'est pas neutre. Monsieur FAUCON insiste également sur la couverture de certains déficits par le budget principal alors même que les origines de ces déficits lui sont externes. L'objectif de cabinet EXFILO était de réduire les tensions sur le budget principal. Il partage toutefois l'analyse de Monsieur CUILLERIER sur le fait que 200 000 € sur la section de fonctionnement, ce n'est pas suffisant, ni satisfaisant.

Monsieur CUILLERIER revient sur l'augmentation de la cotisation du PETR pour préciser qu'un travail complémentaire a dû être engagé compte tenu de l'élargissement du périmètre du SCOT lié à la fusion des Communautés de Communes. Il explique que les 30 000 € évoqués correspondent à la prise en compte de la modification du périmètre et que des négociations importantes ont été menées avec le cabinet d'études pour limiter le surcoût.

Il revient sur cette marge d'autofinancement très réduite alors que le budget principal de la Communauté de communes est de plus de 28 000 000 €. Disposer d'une marge évaluée entre 0 et 170 000 € peut constituer un sujet d'inquiétude. Toutefois, il souhaite rappeler qu'il reste solidaire sur le sujet.

Madame le Président précise que la contribution au fonctionnement du Pays a bien augmenté de 30000€ entre 2016 et 2019 et que la contribution au SCOT, qui est distincte, est passée de 7000€ à 20000€.

Sur le reste, elle approuve les propos tenus ; les résultats ne sont pas satisfaisants. Elle constate que la création d'une plus grande intercommunalité ne génère pas les recettes espérées. Elle appelle à la vigilance pour pouvoir effectivement réussir à générer des économies d'échelle.

Monsieur CUIILLERIER rappelle que le PETR a suivi l'évolution des communes. En outre, la participation par habitant est de 1,50 € alors que sur d'autres territoires, elle est de 2 € à 2,50 €. Il précise que le PETR a permis de subventionner de façon extrêmement conséquente les investissements des communes et en particulier sur le programme TEPCV.

Madame le Président relève qu'il s'agit là d'une nouvelle augmentation mais qu'il y avait bien une obligation de s'engager dans le SCOT.

Madame COROLEUR ajoute qu'il y a également des attributions de compensation pour les zones d'activités.

Madame le Président confirme que cette participation existe mais pour les zones d'activités communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. Frédéric CUIILLERIER), de :

1°/ ADOPTER le budget primitif principal 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 28 350 952.46 € en section de fonctionnement et de 6 276 499.05 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2019
011	Charges à caractère général	10 555 392,07 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 177 080,61 €
014	Atténuation de produits	7 361 845,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 303 908,15 €
66	Charges financières	359 196,63 €
67	Charges exceptionnelles	46 930,00 €
022	Dépenses imprévues	1 501 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 045 000,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		28 350 952,46 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2019
013	Atténuations de charges	110 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 599 213,00 €
73	Impôts et taxes	17 961 295,44 €
74	Dotations, subventions et participations	3 915 675,00 €
75	Autres produits de gestion courante	293 050,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires	5 112,75 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	90 092,52 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	4 376 513,75 €
TOTAL		28 350 952,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :
DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	136 621,84 €
204	Subventions d'équipement versées	567 627,00 €
21	Immobilisation corporelles	1 563 446,98 €
23	Immobilisations en cours	1 648 443,59 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	306 283,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 188 461,68 €
27	Autres immobilisations financières	538 338,32 €
040	Opération d'ordre entre sections	90 092,52 €
041	Opérations patrimoniales	19 226,05 €
001	Solde d'exécution reporté	217 957,22 €
TOTAL		6 276 499,05 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2019
13	Subventions d'investissement	877 473,18 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	13 444,80 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 236 809,31 €
27	Autres immobilisations financières	1 784 545,71 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	2 045 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	19 226,05 €
TOTAL		6 276 499,05 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

43) Délibération n°2019-060 : Adoption du budget annexe - Assainissement Régie – 2019

Rapporteur : Anita BENIER

Monsieur FAUCON s'absente de la séance pendant la présentation et le vote du point n°43.

Madame BENIER commente le tableau et revient sur les opérations d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 690 000 €.

Madame le Président précise que ce budget agrège tous les budgets assainissement de toutes les structures. Ce budget prend également en compte les travaux à prévoir pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Régie - 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 651 886.30 € en section de fonctionnement et de 887 871.87 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	555 394,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	117 650,00 €
014	Atténuation de produits	100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	98 841,60 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
022	Dépenses imprévues	60 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	690 000,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		1 651 886,30 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	829 050,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	142 873,66 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	679 962,64 €
TOTAL		1 651 886,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	83 870,00 €
21	Immobilisations corporelles	114 062,10 €
23	Immobilisation en cours	377 066,11 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €
020	Dépenses imprévues	40 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	142 873,66 €
TOTAL		887 871,87 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	33 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	690 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté	164 271,87 €
TOTAL		887 871,87 €

2°/DIRE qu'il y a une discordance entre les Restes à Réaliser (RAR) transmis en fin d'année 2018 et ceux inscrits dans le Budget Primitif 2019, les RAR 2018 ayant été inscrits par erreur sur les comptes d'imputation des biens dont la Communauté de Communes est propriétaire et non des biens mis à sa disposition ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

44) Délibération n°2019-061 : Adoption du budget annexe - Assainissement Délégation de Service Public – 2019

Rapporteur : Anita BENIER

Monsieur FAUCON rejoint l'assemblée lors de la présentation du point n°44.

Madame le Président complète la présentation faite par Madame BENIER en ajoutant que ce budget reprend aussi des déficits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Délégation de Service Public - 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 2 905 824.12 € en section de fonctionnement et de 14 836 003.55 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	301 359,37 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 650,00 €
014	Atténuation de produits	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	217 499,96 €
67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	651 314,79 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 580 000,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		2 905 824,12 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 333 100,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	247 042,73 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	1 325 681,39 €
TOTAL		2 905 824,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	55 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	434 478,37 €
23	Immobilisation en cours	9 654 913,19 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 077,81 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 201 000,00 €
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	247 042,73 €
041	Opérations patrimoniales	88 691,45 €
TOTAL		14 836 003,55 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	2 579 110,74 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 872 080,11 €
23	Immobilisations en cours	2 200 000,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
106	Réserves	528 482,97 €
27	Autres immobilisations financières	88 691,45 €
021	Virement de la section de fonctionnement	651 314,79 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 580 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	88 691,45 €
001	Solde d'exécution reporté	247 632,04 €
TOTAL		14 836 003,55 €

2°/ ACTER LE TRANSFERT d'une partie du solde négatif de la section d'investissement du montant de 54077.81€ de l'article 1068 en recette du budget principal de la commune de Saint-Ay à l'article 1068 en dépense du budget annexe Assainissement DSP de la Communauté de Communes, ce montant correspondant à l'engagement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire de reprendre 50% des déficits cumulés des budgets annexes Assainissement des communes ;

3°/ DIRE que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019 du Budget annexe Assainissement DSP ;

4°/DIRE qu'il y a une discordance entre les Restes à Réaliser (RAR) transmis en fin d'année 2018 et ceux inscrits dans le Budget Primitif 2019, les RAR 2018 ayant été inscrits par erreur sur les comptes d'imputation des biens dont la Communauté de Communes est propriétaire et non des biens mis à sa disposition ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

45) Délibération n°2019-062 : Adoption du budget annexe – SPANC – 2019

Rapporteur : Anita BENIER

Madame le Président précise que ce budget servira à effectuer les contrôles obligatoires. Elle relève également l'amenuisement des subventions dans ce domaine obligeant à l'augmentation des montants facturés aux administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe SPANC 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 236 253.32 € en section de fonctionnement et de 696.37 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	181 400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 000,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
022	Dépenses imprévues	16 353,32 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		236 253,32 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	220 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 880,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	13 373,32 €
TOTAL		236 253,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	696,37 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL		696,37 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	697,37 €
TOTAL		696,37 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

46) Délibération n°2019-063 : Adoption du budget annexe – GYMNASSE SOLAIRE – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Madame le Président précise les chiffres présentés par Monsieur FAUCON en indiquant qu'il s'agit là d'un jeu d'écritures permettant d'équilibrer le budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe GYMNASSE SOLAIRE 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 34 708.62 € en section de fonctionnement et de 24 785.88 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	1 691,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	3 728,23 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 488,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	21 800,89 €
	TOTAL	34 708,62 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 708,62 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		34 708,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	14 785,88 €
TOTAL		24 785,88 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 297,88 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	7 488,00 €
TOTAL		24 785,88 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

47) Délibération n°2019-064 : Adoption du budget annexe – LOTISSEMENT DE BINAS – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON indique que ce budget prévoit le remboursement du prêt relais dont l'échéance est fixée en décembre 2019.

Madame le Président précise à Madame COROLEUR que cette prise en charge est possible du fait de l'existence de réserves.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe LOTISSEMENT DE BINAS 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 123 121.04 € en section de fonctionnement et de 222 476.60 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	43 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	192,44 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	352,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	78 684,16 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	192,44 €
002	Résultat reporté	100,00 €
TOTAL		123 121,04 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	452,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	122 476,60 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	192,44 €
TOTAL		123 121,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	122 476,60 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		222 476,60 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	122 124,60 €
021	Virement de la section de fonctionnement	352,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	78 684,16 €
001	Solde d'exécution reporté	21 315,84 €
TOTAL		222 476,60 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

48) Délibération n°2019-065 : Adoption du budget annexe – Prestations de services – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe Prestations de services 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 387 000 € en section de fonctionnement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	351 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 000,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		387 000,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	387 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		387 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		0,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL		0,00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

49) Délibération n°2019-066 : Adoption du budget annexe – ZA LA METAIRIE – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON relève que le budget est ici présenté avec un suréquilibre et que cela est tout à fait possible sur ce type de budget de stocks.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe ZA LA METAIRIE 2019 présentant un suréquilibre de 1 443.80 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 18 685.50 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	7 800,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	98 777,20 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	2 511,20 €
TOTAL		109 088,40 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 600,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	4 055,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	90 877,20 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
TOTAL		110 532,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	90 877,20 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		90 877,20 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	98 777,20 €
001	Résultat reporté	10 785,50 €
TOTAL		109 562,70 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

50) Délibération n°2019-067 : Adoption du budget annexe – ZA PIERRELETS – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe ZA PIERRELETS 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 473 912.88 € en section de fonctionnement et de 595 682.18 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	35 180,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	5 724,02 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	9 389,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	417 444,84 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	5 724,02 €
002	Résultat reporté	451,00 €
TOTAL		473 912,88 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	10 020,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	352 168,86 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	5 724,02 €
TOTAL		473 912,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	40 441,63 €
040	Opération d'ordre entre sections	352 168,86 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	203 071,69 €
TOTAL		595 682,18 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	168 848,34 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	9 389,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	417 444,84 €
TOTAL		595 682,18 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

51) Délibération n°2019-068 : Adoption du budget annexe – ZA SYNERGIE – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Madame le Président revient sur le remboursement effectué pour un montant de 1 700 000 €. Elle indique que ce budget prévoit des travaux sur la zone d'activités à savoir l'extension au bout de la 9^{ème} avenue où va s'installer l'entreprise, des travaux de voirie pour une installation du côté de Baule, une participation à la signalétique mais aussi à l'éclairage public, la requalification de la 6^{ème} avenue, l'extension du parking de covoiturage, le rond-point devant Hyper U qui doit être adapté aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur CORNIERE s'interroge sur l'absence d'équilibre pour ce budget en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Madame le Président explique qu'il n'y a pas d'obligation de voter les budgets annexes en équilibre. Ce sont des budgets de stocks qui peuvent être votés en suréquilibre.

Monsieur DURAND rappelle que cette obligation d'équilibre devrait aussi s'appliquer aux budgets de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe ZA SYNERGIE 2019 présentant un suréquilibre de 37 892.62 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 2 229 820.67 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	1 076 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	43 777,90 €
67	Charges exceptionnelles	14 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 649 467,29 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	43 777,90 €
TOTAL		7 827 223,09 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 505 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	62 092,62 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 254 245,19 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	43 777,90 €
TOTAL		7 865 115,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 428 556,26 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 254 245,19 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	758 700,77 €
TOTAL		4 441 502,22 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	6 649 467,29 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 855,60 €
TOTAL		6 671 322,89 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

52) Délibération n°2019-069 : Adoption du budget annexe – ZA TOURNESOLS – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON relève que ce budget est très classique. Une avance est faite par le budget principal pour rembourser le prêt relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe ZA TOURNESOLS 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 434 262.12 € en section de fonctionnement et de 856 752.25 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	5 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	477,33 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 015,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	426 137,46 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	477,33 €
002	Résultat reporté	1 155,00 €
TOTAL		434 262,12 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 170,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	430 614,79 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	477,33 €
TOTAL		434 262,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	430 614,79 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	126 137,46 €
TOTAL		856 752,25 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	429 599,79 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 015,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	426 137,46 €
TOTAL		856 752,25 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

53) Délibération n°2019-070 : Adoption du budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON rappelle qu'il faut ici rembourser un prêt et une avance consentie par le budget annexe. Cette alerte a été faite par le Trésorier. Le remboursement de l'avance porte sur un montant de 261 000 €.

Madame le Président constate que le budget principal sert à rembourser beaucoup de dépenses, ce qui explique aussi le faible excédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe ZA CHANTAUPIAUX 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 684 354.64 € en section de fonctionnement et de 1 934 270.46 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	5 950,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	54 354,49 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 397 965,97 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	54 354,49 €
002	Résultat reporté	171 729,69 €
TOTAL		1 684 354,64 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 746,00 €
75	Autres produits de gestion courante	169 483,69 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 457 770,46 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	54 354,49 €
TOTAL		1 684 354,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	476 500,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 457 770,46 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL		1 934 270,46 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	221 892,29 €
27	Autres immobilisations financières	261 661,68 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 397 965,97 €
001	Solde d'exécution reporté	52 750,52 €
TOTAL		1 934 270,46 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

54) Délibération n°2019-071 : Adoption du budget annexe – ZA LES VARIGOINS – 2019

Rapporteur : David FAUCON

Madame le Président indique que cette délibération illustre les limites du fonctionnement des Communautés de Communes, avec un sentiment d'ingérence dans la gestion communale puisque certains budgets arrivent à terme avec des emprunts qui doivent encore être remboursés.

Monsieur CUIILLERIER précise que l'apport d'un terrain estimé à 125 000 € pour l'implantation d'une déchetterie par le SMIRTOM peut expliquer le déficit.

Madame le Président indique qu'il s'agissait là d'un choix d'implantation de la déchetterie sur la commune de Saint-Ay, toutes les communes bénéficiant de cet équipement mettant le terrain à disposition gracieusement.

Monsieur DURAND explique qu'il s'agit là d'une compensation de cette nouvelle organisation communautaire qui éponge les précédentes difficultés. Le souhait de l'équilibre est commun. La Communauté de Communes absorbe les difficultés comme les succès des uns et des autres. Il considère que ce débat n'a pas lieu d'être puisque les élus sont collectivement responsables de ces budgets. Chacun a apporté ce qu'il avait construit.

Monsieur CUIILLERIER assure qu'on peut se dire les choses notamment sur le peu de marges de manœuvre et les sujets d'inquiétude. Il souhaite faire comprendre qu'il s'agit là d'une inquiétude quant à une décision qu'il faudra prendre dans 10 ans d'augmenter les impôts probablement de plusieurs points alors que cette évolution pourrait être corrigée ensemble. Il reste malgré tout toujours favorable à cette Communauté de Communes.

Madame le Président indique que les décisions ont été prises collectivement.

Monsieur CUIILLERIER réagit en rappelant qu'il avait averti au sujet de son intervention, et qu'il désapprouve la remarque de Madame le Président au sujet du PETR. Il indique qu'il pourrait faire de même concernant la réalisation du terrain de rugby.

Madame le Président précise que ce projet est financé par différents partenaires dont la Région.

Monsieur CUIILLERIER relève que les subventions régionales passent malgré tout par le PETR.

Madame le Président clôt le débat en procédant au vote du point n°54.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe ZA LES VARIGOINS 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 15 032.23 € en section de fonctionnement et de 96 464.68€ en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
011	Charges à caractère général	6 800,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	3 834,97 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	4 397,26 €
TOTAL		15 032,23 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	5 346,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 686,23 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		15 032,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisation corporelles	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	59 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	37 464,68 €
TOTAL		96 464,68 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BA 2019
13	Subventions d'investissement	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	96 464,68 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL		96 464,68 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

55) Délibération n°2019-072 : Reprise de provisions

Rapporteur : David FAUCON

Une provision a été constatée en 2015 pour un total de 11 738.68 € en prévision de pertes financières éventuelles liées au taux de change sur un emprunt en Francs suisses (CHF) destiné à financer la mise aux normes de la piscine d'Ouzouer le Marché.

En 2016, une reprise de provision a eu lieu pour 6 625.93 € au budget principal de la CCBO.

Le prêt ayant été soldé et cette provision étant devenue sans objet, il est proposé au Conseil communautaire de décider de la reprise de provisions semi-budgétaires pour le montant résiduel de 5 112.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ PRENDRE la provision semi-budgétaire pour un montant de 5 112.75€ ;
- 2°/ DIRE que les crédits sont prévus au Budget Principal de l'exercice 2019 ;
- 3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

56) Délibération n°2019-073 : Budget principal – Modification des durées d'amortissement des biens

Rapporteur : Pauline MARTIN

Par délibération n°2017-45 du 9 février 2017, le Conseil communautaire a fixé les durées d'amortissement des biens.

Il est proposé au Conseil communautaire de préciser et modifier les durées d'amortissement des biens du budget principal afin de mettre à jour l'état de l'actif et le montant des dotations aux amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ FIXER la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget principal telle qu'indiquée ci-après :

Article	Biens amortissables	Durée amort. (années)
	Immobilisations incorporelles	
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10
	<i>203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</i>	
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5

2032	Frais de recherche et de développement (non suivis de travaux)	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5
<i>204 - Subventions d'équipement versées</i>		
204111 à 204421	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5
204112 à 204422	Subventions d'équipements versées pour le financement des bâtiments et installations	30
204113 à 204423	Subventions d'équipement versées pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	40
2051	Concessions et droits similaires (<i>type cession droit utilisation annuelle d'un logiciel</i>)	1
	Concessions et droits similaires (<i>achat logiciel</i>)	2
<i>208 - Autres immobilisations incorporelles</i>		
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5
2088	Autres immobilisations corporelles	5
Immobilisations corporelles		
<i>211 Terrains</i>		
2111	Terrains nus	NA
2112	Terrains de voirie	NA
2113	Terrains aménagés autres que voirie	NA
2115	Terrains bâtis	NA
2118	Autres terrains	NA
<i>212 Agencements et aménagements de terrains</i>		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	30
<i>213 Constructions</i>		
21311	Constructions - Bâtiments publics - Hôtel de ville	30
21312	Constructions - Bâtiments publics - Bâtiments scolaires	30
21318	Constructions - Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	30
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20
	<i>Collecte - Dalles béton sous colonnes d'apport volontaire</i>	20
2138	Autres constructions	30
	<i>Déchèterie - Infrastructures et bâtiments</i>	15
<i>214 - Constructions sur sol d'autrui</i>		
2141	Construction sur sol d'autrui - Bâtiments publics	30
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	30
	<i>Collecte - Dalles béton sous colonnes d'apport volontaire</i>	20
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30
	<i>Déchèterie - Infrastructures et bâtiments</i>	15
<i>215 - Installations, matériel et outillage techniques</i>		
2151	Réseaux de voirie	30
2152	Installations de voirie	30
21532	Réseaux d'assainissement	30
21533	Réseaux câblés	10

21534	Réseaux d'électrification	10
21538	Autres réseaux	10
21561	Matériel roulant d'incendie et de défense civile	15
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15
21571	Matériel roulant de voirie	15
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15
	<i>216 - Collections et œuvres d'art</i>	
2161	Œuvres et objets d'art	20
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	20
2168	Autres collections et œuvres d'arts	20
	<i>217 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition</i>	
21711	Terrains nus	NA
21712	Terrains de voirie	NA
21713	Terrains aménagés autres que voirie	NA
21715	Terrains bâtis	NA
21718	Autres terrains	NA
21721	Agencements et aménagements - Plantations d'arbres et d'arbustes	20
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	30
21731	Constructions - Bâtiments publics	30
21735	Constructions - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30
21738	Autres constructions	30
21741	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	30
21745	Construction sur sol d'autrui - Installation générale, agencements, aménagements	30
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30
21751	Réseaux de voirie	30
21752	Installations de voirie	30
217533	Réseaux câblés	10
217534	Réseaux d'électrification	10
217538	Autres réseaux	10
21757	Matériel et outillage de voirie	30
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
21782	Matériel de transport véhicules légers	8
	Matériel de transport véhicules industriels	7
	Matériel de transport deux roues	5
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	5
21784	Mobilier	10
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10
	Biens de faible valeur autres immobilisations corporelles (seuil unitaire à 500 € TTC)	1
	<i>218 - Autres immobilisations corporelles</i>	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20
2182	Matériel de transport véhicules légers	8
	Matériel de transport véhicules industriels	7
	Matériel de transport deux roues	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5

2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10
	Coffre-fort	20
	Collecte - Équipements (bacs et colonnes aériennes/semi-enterrées/enterrées)	7
	Déchèterie - Équipements	7
	Biens de faible valeur autres immobilisations corporelles (seuil unitaire à 500 € TTC)	1

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

57) Délibération n°2019-074 : Budgets annexes Assainissement – Régie et DSP – Modification des durées d’amortissement des biens

Rapporteur : Anita BENIER

Par délibération n°2018-115 du 12 avril 2018, le Conseil communautaire a fixé les durées d’amortissement des biens.

Il est proposé au Conseil communautaire de préciser et modifier les durées d’amortissement des biens des budgets annexes assainissement – Régie et DSP - afin de mettre à jour l’état de l’actif et le montant des dotations aux amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l’unanimité, de :

1°/ FIXER la durée d’amortissement des biens renouvelables pour les budgets annexes Assainissement – Régie et DSP - telle qu’indiquée ci-après :

Article	Biens amortissables	Durée amort. (années)
	Immobilisations incorporelles	
	<i>203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</i>	
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032	Frais de recherche et de développement (non suivis de travaux)	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5
	<i>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</i>	
2051	Concessions et droits similaires (type cession droit utilisation annuelle d'un logiciel)	1
	Concessions et droits similaires (achat logiciel)	2
	<i>208 - Autres immobilisations incorporelles</i>	
2088	Autres immobilisations incorporelles	5

Immobilisations corporelles		
<i>212 - Agencements et aménagements de terrains</i>		
2121	Agencements et aménagements de terrains nus	20
2125	Agencements et aménagements de terrains bâtis	20
<i>213 - Constructions</i>		
21311	Constructions - Bâtiments d'exploitation (station d'épuration)	30
21315	Constructions - Bâtiments administratifs	30
21351	Aménagements des constructions - Bâtiments d'exploitation	20
21355	Aménagements des constructions - Bâtiments administratifs	20
<i>214 - Constructions sur sol d'autrui</i>		
21411	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments d'exploitation (station d'épuration)	30
21415	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments administratifs	30
21451	Aménagements des constructions sur sol d'autrui - Bâtiments d'exploitation	30
21455	Aménagements des constructions sur sol d'autrui - Bâtiments administratifs	30
<i>215 - Installations, matériel et outillage techniques</i>		
2151	Installations complexes spécialisées (poste de relevage des eaux usées ...)	15
21532	Réseaux d'assainissement	30
2154	Matériel industriel	15
2155	Outillage industriel	5
21562	Matériel spécifique d'exploitation - Service d'assainissement (pompe, surpresseur ...)	10
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15
<i>217 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition</i>		
21721	Agencements et aménagements de terrains nus	30
21725	Agencements et aménagements de terrains bâtis	30
217311	Constructions - Bâtiments d'exploitation (station d'épuration)	30
217315	Constructions - Bâtiments administratifs	30
217351	Aménagements des constructions - Bâtiments d'exploitation	20
217355	Aménagements des constructions - Bâtiments administratifs	20
21751	Installations complexes spécialisées (poste de relevage des eaux usées ...)	15
217532	Réseaux d'assainissement	30
21754	Matériel industriel	15
21755	Outillage industriel	5
217562	Matériel spécifique d'exploitation - Service d'assainissement (pompe, surpresseur ...)	10
21757	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15
21782	Matériel de transport véhicules légers	8
21782	Matériel de transport véhicules industriels	7
21782	Matériel de transport deux roues	5
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	5
21784	Mobilier	10
21788	Autres immobilisations corporelles	10
21788	Biens de faible valeur autres immobilisations corporelles (seuil unitaire à 500 € TTC)	1
<i>218 - Autres immobilisations corporelles</i>		
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	20
2182	Matériel de transport véhicules légers	8
2182	Matériel de transport véhicules industriels	7
2182	Matériel de transport deux roues	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10
2188	Biens de faible valeur autres immobilisations corporelles (seuil unitaire à 500 € TTC)	1

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

58) Délibération n°2019-075 : Budget annexe SPANC – Modification des durées d’amortissement des biens

Rapporteur : Anita BENIER

Par délibération n°2017-45 du 9 février 2017, le Conseil communautaire a fixé les durées d’amortissement des biens.

Il est proposé au Conseil communautaire de préciser et modifier les durées d’amortissement des biens du budget annexe SPANC afin de mettre à jour l’état de l’actif et le montant des dotations aux amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l’unanimité, de :

1°/ FIXER la durée d’amortissement des biens renouvelables pour le budget annexe SPANC, telle qu’indiquée ci-après :

Article	Biens amortissables	Durée amort. (années)
	Immobilisations incorporelles	
	<i>203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</i>	
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032	Frais de recherche et de développement (non suivis de travaux)	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5
	<i>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</i>	
2051	Concessions et droits similaires (type cession droit utilisation annuelle d'un logiciel)	1
	Concessions et droits similaires (achat logiciel)	2
	<i>208 - Autres immobilisations incorporelles</i>	
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
	Immobilisations corporelles	
	<i>212 - Agencements et aménagements de terrains</i>	
2128	Agencements et aménagements - Autres terrains	30
	<i>215 - Installations, matériel et outillage techniques</i>	
21562	Matériel spécifique d'exploitation - Service d'assainissement	10
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15
	<i>218 - Autres immobilisations corporelles</i>	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10
2188	Biens de faible valeur autres immobilisations corporelles (seuil unitaire à 500 € TTC)	1

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

59) Délibération n°2019-076 : Fixation des taux d’imposition de la taxe d’habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est présenté aux conseillers communautaires les taux d’imposition de la taxe d’habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Monsieur NEUHAUS s'interroge sur les raisons d'un taux extrêmement élevé à Villermain.

Madame le Président indique qu'il s'agit d'un taux historique et qu'elle n'est pas en capacité de l'expliquer, il a été fixé par le SICTOM de la Région de Châteaudun et la Communauté de Communes se contente de le reprendre.

Monsieur CORNIERE partage cette surprise et ces interrogations, et précise que dans une intégration future, ce point sera précisément étudié.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. Arnold NEUHAUS), de :

1°/ FIXER les taux de fiscalité comme suit pour l'exercice 2019 :

Taxe d'habitation :	6.83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	1.37%
Cotisation Foncière des Entreprises :	20,62 %

CCTVL	Bases 2019	Taux 2019	Produit 2019
Baccon	503 805	12.00%	60 456.60
Le Bardon	737 949	12.00%	88 553.88
Baule	1 435 641	12.00%	172 276.92
Beaugency	7 819 896	12.00%	938 387.52
Chaingy	3 908 861	12.00%	469 063.32
Charsonville	421 085	12.00%	50 530.20
Cléry-Saint-André	2 514 298	12.00%	301 715.76
Coulmiers	392 051	12.00%	47 046.12
Cravant	661 599	12.00%	79 391.88
Dry	804 331	12.00%	96 519.72
Epieds-en-Beauce	998 442	12.00%	119 813.04
Huisseau-sur-Mauves	1 512 037	12.00%	181 444.44
Lailly-en-Val	2 012 919	12.00%	241 550.28
Mareau-aux-Prés	1 036 894	12.00%	124 427.28
Messas	666 273	12.00%	79 952.76
Meung-sur-Loire	6 792 283	12.00%	815 073.96
Mézières-lez-Cléry	665 259	12.00%	79 831.08
Rozières-en-Beauce	149 027	12.00%	17 883.24
Saint-Ay	3 289 627	12.00%	394 755.24
Tavers	1 471 653	12.00%	176 598.36
Villorceau	744 358	12.00%	89 322.96
Prénouvellon	151 429	9.13%	13 825.47
Total	38 689 717		4 638 420.03
SIEOM Mer			0.00
Binas	463 061	14.41%	66 727.09
Saint-Laurent-des-Bois	179 146	15.71%	28 143.84
Tripleville	86 947	16.96%	14 746.21
Total	729 154		109 617.14
SICTOM Région Châteaudun			
La Colombe	126 871	18.04%	22 887.53
Membrolles	183 435	18.04%	33 091.67

Ouzouer-le-Marché	1 399 503	18.04%	252 470.34
Semerville	51 920	18.04%	9 366.37
Verdes	319 732	18.04%	57 679.65
Villermain	199 622	24.50%	48 907.39
Total	2 281 083		424 402.95
Total général	41 699 954		5 172 440.12

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

60) Délibération n°2019-077 : Vote des tarifs 2019

Rapporteur : Bernard ESPUGNA

Il est présenté aux conseillers communautaires les tarifs 2019 des services de la collectivité.

Madame le Président explique que le tarif prestations 2019, relatif au raccordement au réseau d'assainissement pour la commune de Meung-sur-Loire a été ajouté par rapport aux éléments envoyés via les convocations, car il manquait une délibération pour permettre la facturation des branchements aux usagers.

Concernant les tarifs des services destinés à la jeunesse, il sera nécessaire de les harmoniser à l'échelle de la CCTVL.

Monsieur FAUCHEUX fait part de sa surprise concernant le tarif de location de la salle d'Epieds-en-Beauce.

Monsieur VERNAY précise avoir repris les termes de la délibération de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER les tarifs 2019 comme suit :

PROPOSITION TARIFS DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES COMMUNAUTAIRE		
OUZOUER LE MARCHÉ		
TARIFS 2019	CCTVL	Hors CCTVL
ENTREE PISCINE		
ENTREE ADULTES		
Entrée adulte		3.00 €
Entrée Sénior (+ 70 ans)		2.00 €
Entrée Demandeur d'emploi		2.00 €
Entrée Personne en situation de handicap		2.00 €
Entrée Etudiant		2.00 €
ABONNEMENTS ADULTES - 10 ENTREES		
Abonnement adulte		27 €
Abonnement Sénior (+ 70 ans)		18 €
Abonnement demandeur d'emploi		18 €
Abonnement personne en situation de handicap		18 €
Abonnement étudiant		18 €

ENTREE ENFANTS		
Entrée enfant (- de 3 ans)	GRATUIT	
Entrée enfant (de 3 ans à 17 ans)	1.50 €	
ABONNEMENT ENFANTS - 10 ENTREES		
Abonnement enfant (de 3 ans à 17 ans)	13.50 €	
ACTIVITES - ADULTES		
AQUA - FORME		
A l'unité	4.50 €	6 €
Les 10 séances	40 €	55 €
AQUA - SENIORS		
A l'unité	4.50 €	6 €
Les 10 séances	40 €	55 €
AQUA - BIKE		
A l'unité	9.00 €	11 €
Les 10 séances	80 €	100 €
ACTIVITES - ENFANTS		
JARDIN AQUATIQUE (<i>bébés-nageurs</i>)		
A l'unité	4.50 €	6 €
Les 10 séances	40 €	55 €
AQUA - MOMES		
Les 10 séances	40 €	55 €
AQUA - JEUNES		
Les 10 séances	40 €	55 €
ECOLE DE NATATION		
Les 10 séances	50 €	60 €
Leçons de natation (enfants - adultes)		
A l'unité	13 €	
Les 10 séances	130 €	
ANIMATION "FETE TON ANNIVERSAIRE A LA PISCINE		
L'ANIMATION	60.00 €	
TARIFICATION SCOLAIRES		
Tarification scolaires (hors collège), hors CCTVL	80 €	80 €
Concernant les Collèges, le tarif est fixé par le Département de Loir-et-Cher > 47 €		
LOCATIONS LIGNES BASSIN		
CAOM Aquagym par séance et par participant	2.10 €	3.50 €
Séances kiné	3€ par personne	
PROPOSITION TARIFS DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES COMMUNAUTAIRE		
BEAUGENCY		
TARIFS 2019	CCTVL	Hors CCTVL
ENTREE PISCINE		

ENTREE ADULTES		
Entrée adulte		4.00 €
Entrée Sénior (+ 70 ans)		3.00 €
Entrée Demandeur d'emploi		3.00 €
Entrée Personne en situation de handicap		3.00 €
Entrée Etudiant		3.00 €
ABONNEMENTS 10 ENTREES OU FORFAITS 10 HEURES - ADULTES		
Abonnement adulte		35 €
Abonnement Sénior (+ 70 ans)		25 €
Abonnement demandeur d'emploi		25 €
Abonnement personne en situation de handicap		25 €
Abonnement étudiant		25 €
Forfait 10 heures adulte		25 €
ABONNEMENTS ANNUEL ADULTES		
Abonnement annuel adulte		175 €
Abonnement annuel Sénior (+ 70 ans)		125 €
Abonnement annuel demandeur d'emploi		125 €
Abonnement annuel personne en situation de handicap		125 €
Abonnement annuel étudiant		125 €
ENTREE ENFANTS		
Entrée enfant (- de 3 ans)		GRATUIT
Entrée enfant (de 3 ans à 17 ans)		3.00 €
ABONNEMENTS 10 ENTREES OU FORFAITS 10 HEURES - ENFANTS		
Abonnement enfant		25 €
Forfait 10 heures enfant		25 €
ABONNEMENT ANNUEL ENFANTS		
Abonnement annuel adulte		125 €
ABONNEMENTS 10 ENTREES (Famille nombreuses - CNAS - CE Conventionné)		
10 entrées famille nombreuses		25 €
10 entrées CNAS		25 €
10 entrées CE conventionné		25 €
ACTIVITES - ADULTES		
AQUA - FITNESS		
Les 10 séances	50 €	75 €
AQUA -FORME		
Les 10 séances	50 €	75 €
AQUA - SENIORS		
Les 10 séances	50 €	75 €
AQUA -BIKE		
A l'unité	12 €	14 €
Les 10 séances	100 €	120 €

AQUA -JUMP		
A l'unité	12 €	14 €
Les 10 séances	100 €	120 €
AQUA - PHOBIE		
A l'unité	13 €	
Les 10 séances	110 €	
ACTIVITES - ENFANTS		
AQUA - BEBES -		
Les 10 séances	45 €	
AQUA - MOMES		
Le trimestre	45 €	
AQUA - JEUNES		
Le trimestre	45 €	
ECOLE DE NATATION		
La trimestre	80 €	
Leçons de natation (enfants - adultes)		
A l'unité	13 €	
Les 10 séances	130 €	
ANIMATION "FETE TON ANNIVERSAIRE A LA PISCINE		
L'ANIMATION	80 €	
TARIFICATION SCOLAIRES		
Tarification scolaires (hors collège) hors CCCB	41.20 €	
Concernant les Collèges, le tarif est fixé par le Département du Loiret > 60,27 €		

TARIFS 2019 ALSH EX-CCVA								
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant semaine n° 19	Coût par enfant semaines n°18 et 44	Coût par enfant semaine de 4 jours	Coût par enfant semaine de 5 jours	Coût par enfant semaine avec 1 veillée		Coût par enfant semaine avec 1 nuit au centre	
	1 jour	Accueil 3 jours/ 4	Accueil souple 4 jours /5		Veillée sans nuitée	4.20 €	nuitée	8.50 €
0 à 264	3.09 €	9.27 €	12.36 €	15.45 €	19.65 €		23.95 €	
265 à 398	4.85 €	14.55 €	19.40 €	24.25 €	28.45 €		32.75 €	
399 à 532	6.95 €	20.85 €	27.80 €	34.75 €	38.95 €		43.25 €	
533 à 666	9.30 €	27.90 €	37.20 €	46.50 €	50.70 €		55.00 €	
667 à 710	10.60 €	31.80 €	42.40 €	53.00 €	57.20 €		61.50 €	
> 710	13.96 €	41.88 €	55.84 €	69.80 €	74.00 €		78.30 €	
hors commune	37.00 €	111.00 €	148.00 €	185.00 €	189.20 €		193.50 €	

Quotient Familial (QF)	coût semaine animation
0 à 398	81.45 €
399 à 532	91.95 €
533 à 710	107.20 €
> 710	

QF lié aux coupons ATL	coût par enfant semaine séjour court Cosne sur Loire	
	séjour 1	Séjour 2
0 à 550	60	30
551 à 710	85	55
>710	160	130
hors commune	320	260

TARIFS 2019 - TERRITOIRE EX CCBO

Période de petites vacances

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	11.03 €	6.60 €	14.11 €	9.55 €
351-710	12.16 €	7.73 €	15.17 €	10.61 €
711-1000	12.68 €	8.25 €	15.70 €	11.14 €
1001-1400	13.71 €	9.28 €	16.76 €	12.20 €
> 1400	15.25 €	10.82 €	18.35 €	13.79 €

Période Vacances d'Eté

Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
55.16 €	32.99 €	70.91 €	48.14 €
60.82 €	38.66 €	78.23 €	55.45 €
67.52 €	45.35 €	86.81 €	64.04 €
73.70 €	51.53 €	94.76 €	71.99 €
79.88 €	57.71 €	102.71 €	79.94 €

Période Vacances d'Eté : Inscription à la journée

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	12.53 €	8.10 €	15.68 €	11.12 €
351-710	13.66 €	9.23 €	17.14 €	12.59 €
711-1000	15.00 €	10.57 €	18.86 €	14.30 €
1001-1400	16.24 €	11.80 €	20.45 €	15.89 €
> 1400	17.47 €	13.04 €	22.04 €	17.53 €

Période Vacances d'Eté : inscription Camps avec prépa

Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
176.23	131.9	226.73	181.1
188.59	144.2	242.63	197
204.04	159.7	262.45	216.9
214.34	170	275.7	230.1
224.64	180.3	288.95	243.4

Période Vacances d'Eté : inscription
Camp sans prépa (tarif par jour)

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	25.10 €	20.79 €	32.29 €	27.98 €
351-710	27.99 €	23.68 €	36.00 €	31.69 €
711-1000	29.43 €	25.12 €	37.84 €	33.53 €
1001-1400	32.31 €	28.00 €	41.55 €	37.24 €
> 1400	35.20 €	30.89 €	45.26 €	40.95 €

Période Vacances d'Eté :
Semaines sportives

Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
153.52 €	131.73 €	197.48 €	146.83 €
163.82 €	142.06 €	190.80 €	168.03 €
174.12 €	152.36 €	212.00 €	189.23 €
184.42 €	162.66 €	222.60 €	201.26 €
194.72 €	172.93 €	243.80 €	222.46 €

Période des Mercredis, demi-journée avec ou sans repas
Demi-journée avec repas

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	6.70 €	4.47 €	8.44 €	6.24 €
351-710	7.21 €	5.00 €	9.01 €	6.77 €
711-1000	7.73 €	5.50 €	9.54 €	7.30 €
1001-1400	8.24 €	6.02 €	10.07 €	7.83 €
> 1400	8.76 €	6.53 €	10.60 €	8.36 €

Demi-journée sans repas

Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
4.12 €	1.38 €	5.83 €	3.02 €
4.64 €	1.90 €	6.36 €	3.55 €
5.15 €	2.41 €	6.89 €	4.08 €
5.67 €	2.93 €	7.42 €	4.61 €
6.18 €	3.44 €	7.95 €	5.14 €

Journée complète

(mercredi complet suite à retour à semaine d'école à 4 jours)

Tranche QF	Tarifs CCTVL		Tarifs Hors CCTVL	
	Tarifs CCTVL (affiché)	Tarifs payés par les familles	Tarifs affichés	Tarifs payés par les familles
0-350	11.03 €	6.60 €	14.11 €	9.55 €
351-710	12.16 €	7.73 €	15.17 €	10.61 €
711-1000	12.68 €	8.25 €	15.70 €	11.14 €
1001-1400	13.71 €	9.28 €	16.76 €	12.20 €
> 1400	15.25 €	10.82 €	18.35 €	13.79 €

Tarifs pour semaine à thème

Musique/Cuisine/Tag...

Tarifs CCTVL	Hors CCTVL
Tarifs payés par les familles	Tarifs payés par les familles
60.75 €	73.16 €
65.90 €	78.46 €
71.05 €	83.76 €
76.20 €	89.06 €
81.35 €	94.36 €

Tarifs Garderies ALSH

COMMUNE	CENTRE DE LOISIRS ALSH OUZOUER LE MARCHE / EPIEDS EN BEAUCE			
	REGIME	DETAIL	2018	2019
GARDERIE CAP'LOISIRS EPIEDS EN BEAUCE	Tarif normal	Matin	2.15 €	2.15 €
		Soir	1.10 €	1.10 €
GARDERIE CAP'LOISIRS OUZOUER LE MARCHE		Matin	2.15 €	2.15 €
		Soir	1.10 €	1.10 €

Tarif Accueil Jeunes 2019

Animation	Tarifs CCTVL	Tarifs Hors CCTVL
Adhésion	5 €	7 €
Journée Animation ou activités similaires	4 €	6 €
Patinoire ou activités similaires	7 €	10 €
Laser ou activités similaires	13 €	16 €
Bowling ou activités similaires	8 €	11 €
Accrobranche ou activités similaires	19 €	22 €
Zoo ou activités similaires	13 €	16 €
Labyrinthe ou activités similaires	12 €	15 €
Center Parcs ou activités similaires	23 €	26 €
Mcdo + Ciné ou activités similaires	12 €	15 €
Escalade ou activités similaires	10 €	13 €
Repas ou activités similaires	3€10	3€10
Sortie Parc d'attraction ou activités similaires	110 €	130 €
Séjour ski ou activités similaires	490 €	590 €
Séjour été ou activités similaires	320€*	420€ *
Participation des familles	1 €	1 €
Participation des familles	2 €	2 €

* Déduction de 30€ suite aux actions de financement proposées par les ados

TARIFS MEDIATHEQUES

MEDIATHEQUES OUZOUER LE MARCHE ET EPIEDS EN BEAUCE	2019	
	CCTVL	HORS CCTVL
ABONNEMENTS		
ADULTES et +16 ans	4.00 €	7.00 €
ENFANTS jusqu'à 15 ANS	1.00 €	3.00 €
AUTRES PRESTATIONS		
Impression A4 NB	0.20 €	0.20 €
Impression A4 CL	0.40 €	0.40 €

Impression A3 NB	0.30 €	0.30 €
Impression A3 CL	0.50 €	0.50 €

	2019	
MEDIATHEQUE LA PLEIADE ET RESEAU LECTURE PUBLIQUE	CCTVL	HORS CCTVL
ABONNEMENTS		
Abonnement Enfant	- €	9.00 €
Abonnement Etudiant	- €	9.00 €
Abonnement Adulte	7.50 €	28.00 €
Abonnement Couple	14.00 €	50.00 €
Abonnement Sans-emploi	- €	9.00 €
AUTRES PRESTATIONS		
Impression NB	0.20 €	0.20 €
Impression Recto/Verso NB	0.30 €	0.30 €
Impression CL	0.30 €	0.30 €
Impression Recto/Verso CL	0.50 €	0.50 €
Pénalité de retard	1.50 €	1.50 €
Heure Internet supplémentaire	2.50 €	2.50 €

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

		Propositions tarifs 2019/2020				
REGIME	DETAIL	QF1 (0-350)	QF2 (351-710)	QF3 (711-1000)	QF4 (1001-1400)	QF5 (> 1401)
Tarif normal	1/2 journée	2.17 €	2.28 €	2.40 €	2.52 €	2.65 €
	Matin et soir	3.79 €	3.99 €	4.20 €	4.41 €	4.63 €
Carte périscolaire	En cas de perte ou absence de présentation	5.00 €				

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

(à partir de septembre 2019)

REGIME	DETAIL	2018	2019
Tarif normal	Avec Inscription	3.10 €	3.10 €
Tarif occasionnel	(Sans inscription < 4 fois/mois)	5.15 €	5.15 €
Adultes enseignants		4.60 €	4.60 €
Adultes extérieurs		5.00 €	5.00 €

TARIFS DE LOCATIONS EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES 2019

Tarifs de location de Barnums	Forfait Communes et associations de la CCTVL
Location de barnums (Commune de Beauce-La-Romaine) <i>(montage et démontage inclus par les services techniques de Beauce-la-Romaine)</i>	150.00 €

Tarifs de location de Véhicules	Forfait déplacement BA Communes Membres CCTVL
Location du véhicule frigorifique pour déplacement à la banque alimentaire	30.00 €

Tarifs de Salle	CCTVL	Hors CCTVL
EPIEDS-EN-BEAUCE - Location de la Salle Polyvalente Particuliers, associations et entreprises Prix établi pour un journée de location	310.00 €	900.00 €

TARIFS DE PRESTATIONS 2019

Raccordement au Réseau d'Assainissement	Forfait H.T.	Forfait T.T.C. (Assujetti à TVA 20%)
Frais de branchement – Commune de Meung-sur-Loire	2 280.00 €	2 736.00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

61) Délibération n°2019-078 : Attribution de subventions de fonctionnement

Rapporteur : Gérard CORGNAC

Il est présenté aux conseillers communautaires les demandes de subventions.

Madame le Président indique qu'il y a une autre délibération destinée aux subventions exceptionnelles.

Monsieur FICHOU demande que la Communauté de Communes fasse un effort financier pour l'association ARCHE DU SOUVENIR. Madame le Président lui indique que cette subvention fait l'objet d'une délibération spécifique, dans le cadre des subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ATTRIBUER les subventions de fonctionnement pour un montant total de 230 191 € comme suit :

	SUBVENTION 2019
Ex CCBO	
APEL Binas	260
APEL Moisy	80
APEL OLM	100
APOM olm	100
Ecole Epieds ELEM coop scolaire	4 715
Ecole Epieds MAT coop scolaire	1 490
Ecole Charsonville ELEM coop scolaire	765
Ecole Verdes coopé scolaire	1 820
Ecole OLM LA BEAUCERONNE	12 115
USEP RPI OLM/VILLERMAIN	150
Ecole privée OGEC	36 833
Ecole Verdes doigts verts	80
La Collégienne	100
TOT ASSO. SCOLAIRES	58 608
ABLAINLINE	100
AOC (Charsonville)	600
AQUAGYM	100
BADMINTON	100
BASKET Epieds (ASEB)	400
BASKET olm	1 900
BILLARD Epieds	500
LE CARPEAU BEAUCERON	100
DANSE CLASSIQUE olm	1 900
DANSE MODERN JAZZ	1 900
FOOT Epieds/Coulm ASCE	2 400
FOOT CAOM	12 350
FOOT US VERDES	270
GRS Epieds	1 900
GYM douce OLM	100
GYM dynamique OLM	300
GYM Volontaire Epieds	510
JUDO Epieds CLAP	1 900
JUDO olm	3 300
NATATION	100
OXYGENE SPICACIEN	400
FIT & STEP	1 900
RANDONNEE Epieds	200
TENNIS Epieds	1 000
TENNIS OLM	5 000
TENNIS DE TABLE BINAS	400
VOLLEY	100
TOT ASSO. SPORTIVES	39 730
Amalthée	100
ECOMUSEE	600

COUNTRY enfile tes bottes olm	100
LA MAISON DE LA BEAUCE	150
L'EPIEDS SUR SCENE	100
MOTS CHANTANTS	270
MOMARAND/BOUFFONS	100
MUSIQUE Epieds Harmonie	4 000
MUSIQUE Epieds Ecole	12 000
MUSIQUE OLM société musical	5 650
MUSIQUE OLM école	12 000
OUZOUEUR LES Z'ARTS	1 000
TOT ASSO. CULTURELLES	36 070
ASL (Asso Sports Loisirs) Villermain	100
ASR (Charsonville)	50
CLUB LOISIRS OLM	100
Familles Rurales Charsonville	300
FRBO OLM +Tripl+Villermai	530
Familles Rurale Epieds	650
Familles Rurale Verdes	500
GFR OLM (YOGA)	100
123 premiers pas	100
SCRAP'OUZ	100
PHOTO CLUB OBJECTIF OLM	780
TOT ASSO. DE LOISIRS	3 310
Assoc gestion Biblio OLM	500
Famille rurale FRIMOUZ	30 000
CLIC entraide Union Epieds	200
TOT AUTRES ASSO.	30 700
FSE COLLEGE RENE CASSIN	2 400
TOTAL ex CCBO	170 818

Ex CCVA	
AASC Qwankido	165
Basket-Ball de Cléry	260
Cléry Mareau Football	730
Diagonales	180
Gymnastique/Danse (Cléry)	445
Moto Club St André	55
Tennis Club de Cléry	125
Badminton (clery)	125
Self-Défense	160
Tennis de Table	135
Tennis Club de Mareau	320
Tir	155
TOT ASSO. SPORTIVES	2 855
CLIC de Beaugency (Relais Entour'age)	2 460
l'Arche des souvenirs	2 515
Asso Meung sur Loire cyclisme	600
Clery son histoire en lumières	1 500
L'amicale des Sapeurs Pompiers de Cléry	1 798

TOT AUTRES ASSO.	8 873
FSE COLLEGE JACQUES DE TRISTAN	2 358
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JACQUES DE TRISTAN	837
TOTAL ex CCVA	14 923

Ex CCVM	
O'VAL DES MAUVES	2 000
TOT ASSO. SPORTIVES	2 000
FSE COLLEGE GASTON COUTE	3 510
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GASTON COUTE	630
FSE COLLEGE NELSON MANDELA	1 480
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NELSON MANDELA	1 480
TOTAL ex CCVM	9 100

Ex CCCB	
CLUB NAUTIQUE BALGENTIEN	1 500
PLONGEE	750
TOT ASSO. SPORTIVES	2 250
UCIA	6 000
BANQUE ALIMENTAIRE	2 600
VAL DE LIRE	2 500
TOT AUTRES ASSO.	11 100
FSE COLLEGE ROBERT GOUPIL	22 000
TOTAL ex CCCB	35 350

TOTAL GENERAL CCTVL	230 191
----------------------------	----------------

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

62) Délibération n°2019-079 : Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire

Rapporteur : Philippe ROSSIGNOL

Conformément à la convention d'objectifs 2017 passée avec l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, un acompte de la subvention de fonctionnement a été versé dans le courant du mois de décembre précédent l'année N, à la demande de l'Office du Tourisme, par délibération n°2018-262 du Conseil communautaire du 6 décembre 2018, dans la limite des 25% autorisés. Cet acompte de subvention a représenté 57580€.

Le solde de la subvention intervient en deux versements :

- 55% lors du vote du budget communautaire
- 20% lors du 3ème trimestre de l'année N, sur présentation par l'Office de Tourisme des documents définis à l'article 7 de la convention d'objectifs.

Madame le Président rappelle le versement du solde après fourniture des justificatifs de l'Association. Elle sait que certains conseillers communautaires vont probablement réagir concernant la compétence tourisme qui n'est pas à la hauteur des attentes.

Elle rappelle que le directeur est en poste depuis un an et qu'il a du régler un certain nombre de problème en particulier concernant le personnel de Beaugency qui ne voulait pas travailler le week-end. In fine, ce sont 78 heures d'ouverture qui ont été comptabilisées en plus.

Monsieur FAUCON revient sur cet héritage mais doute de ces 78 heures d'ouverture supplémentaire alors même que l'office a été fermé pendant deux mois. Il regrette que certaines décisions soient prises directement au sein de l'office et que les élus soient mis devant le fait accompli sur l'ouverture ou la fermeture, sans concertation préalable. A ce titre, la fermeture de l'après-midi à Beaugency ne constitue pas une bonne décision. Ce fonctionnement nuit à un développement et à un travail coordonné. Monsieur FAUCON regrette d'avoir appris tardivement l'existence d'une bourse d'échanges à Dry, sans concertation sur ce qui pouvait être mis en place dans les communes. Sur la question de la proximité, il faut davantage d'échanges. L'enjeu est important. Il regrette ainsi l'absence d'assemblée générale ou de rapport d'activités.

Madame le Président ne considère pas devoir défendre l'Office de tourisme. Elle encourage Monsieur FAUCON à se rendre à l'Office de tourisme pour s'informer. Elle insiste sur l'intérêt de construire et de coconstruire avec tous les acteurs de ce domaine d'intervention. Elle revient sur le discours de Claude BOISSAY lors de la cérémonie de remise de médaille du tourisme où il a insisté sur l'importance des bénévoles. Madame le Président regrette l'époque où les élus faisaient des permanences alors que désormais, on ne compte plus que sur les salariés, ce qui implique des moyens financiers plus importants et une moindre implication des élus.

Le directeur a mis du temps à prendre ses marques et à prendre en charge l'animation des acteurs locaux. Elle invite ses collègues élus à passer à l'office du tourisme au quotidien.

Monsieur ROSSIGNOL relève le manque de dialogue et les informations qui arrivent au dernier moment. Il précise que l'organisation des OT sera étudiée lors de la prochaine réunion du CA.

Monsieur FAUCON indique avoir rencontré à deux reprises le directeur et la présidente de l'Office de Tourisme sans que cela soit suivi d'effet. Il souhaite une prise de conscience, et que le dialogue soit restauré, car appliquer une affichette sur la porte d'entrée n'est pas une méthode. Des bénévoles sont partis, et c'est regrettable, car c'était favorable à l'activité de l'Office. Selon lui, le compte n'y est pas.

Madame le Président appelle ses collègues à se retrousser les manches. Quant à la bourse d'échanges, elle a été évoquée lors du conseil d'administration de janvier 2019. Madame ROY était donc au courant.

Madame COROLEUR indique que pour la bourse d'échange de Dry, elle n'a pas eu d'informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M. David FAUCON, Mme Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE, M. François COINTEPAS, M. Eric JOURNAUD, Mme Christine BACELOS, Mme Bénédicte BOUVARD), de :

1°/ ATTRIBUER à l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire une subvention de fonctionnement en 2019 de 230 320 € ;

2°/ VERSER en avril 2019 un montant de subvention de 126 676 € correspondant aux 80% du total de la subvention, après déduction de l'acompte de 57 580 € versé en décembre 2018 ;

3°/ DIRE que le solde de la subvention de 20%, soit 46 064 € sera versé au 3ème trimestre 2019 sur présentation par l'Office de Tourisme des documents demandés ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

63) Délibération n°2019-080 : Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de prévoir dans le budget principal de l'exercice 2019 une enveloppe de subventions exceptionnelles de 10 000 €.

Il est présenté aux conseillers communautaires les demandes de subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ PREVOIR dans le budget principal de l'exercice 2019 une enveloppe de subventions exceptionnelles d'un montant de 10 000€ ;

2°/ ATTRIBUER les subventions exceptionnelles comme suit :

- Les Fous de Bassan : 4000€ pour le projet « Les Chemins qui parlent »
- Initiatives Loiret : 2000€ pour le soutien au financement des créateurs d'entreprise
- L'Arche des Souvenirs : 1000€ pour un soutien supplémentaire à l'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés
- Mareau Tir : 400€ pour le Championnat National de Tir à 10 mètres

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

64) Délibération n°2019-081 : Adhésion de la Communauté de Communes à différents organismes – Versement des cotisations

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est présenté aux conseillers communautaires les différents organismes auxquels la collectivité adhère.

Monsieur DURAND s'interroge sur la contribution au CAUE car les communes payent également de leur côté. Il semble qu'il y ait un cumul de contributions.

Madame le Président fait part de sa surprise car elle pensait que la Communauté de Communes cotisant, les communes en étaient exonérées. Sur la base de cette information, il est proposé de supprimer cette contribution.

Parallèlement, Madame le Président demande que la contribution à l'Assemblée des Communautés de France soit étudiée pour 2020 compte tenu de son coût élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADHERER aux organismes suivants :

1. GIP Loire & Orléans Eco ;
2. Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRTL) ;
3. Assemblée des Communautés de France (AdCF) ;
4. Association des Maires du Loiret ;
5. Centre régional de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de la Région Centre – Val de Loire (Centre Sciences) ;
6. Association SOLiHA Loiret ;
7. Centre de Gestion du Loiret ;
8. Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir et Cher ;
9. GIP RECIA ;
10. Établissement Public Foncier Local interdépartemental « Foncier Cœur de France » ;
11. Mission locale du Blaisois ;
12. AgreenTech Valley ;

2°/ NE PAS ADHERER à l'organisme suivant :

1. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret, les Communes qui le souhaitent cotisant déjà à cet organisme ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

65) Délibération n°2019-082 : Saison culturelle du Val d'Ardoux – Fixation des tarifs d'entrée

Rapporteur : David FAUCON

Dans le cadre de la saison culturelle du Val d'Ardoux organisée par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, il est proposé au Conseil communautaire de fixer les tarifs d'entrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ FIXER, à compter de l'exercice 2019 et pour les années suivantes, le tarif d'entrée suivant aux manifestations :

- Tarif unique : 5€ à partir de 16 ans.

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

66) Délibération n°2019-083 : Gymnase intercommunal de Cléry Saint André - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'isolation thermique

Rapporteur : Gérard CORGNAC

Par délibération n°2017-218 du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 pour le projet d'isolation thermique du gymnase intercommunal de Cléry-Saint-André.

Il est nécessaire de confirmer la demande de subvention au titre de la DETR 2019.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter le projet de travaux d'isolation thermique du Gymnase intercommunal de Cléry Saint André, d'arrêter le plan de financement ci-dessous et de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2019.

Plan de financement

	Montant HT	%
DEPENSES :		
MO et études	15 000 €	12 %
Travaux	109 918 €	87 %
Dépenses imprévues	1 500 €	1 %
Total dépenses :	126 418 €	100 %
RESSOURCES :		
- DETR	44 246 €	35 %
- DSIL	56 888 €	45 %
Autofinancement	25 284 €	20 %
Total ressources :	126 418 €	100 %

Monsieur CUIILLERIER indique que la réunion concernant la DETR qui devait avoir lieu le 22 mars a été décalée à la demande du Préfet le 5 avril au matin. Cette information est à destination des élus qui en sont membres.

Madame CHAUVIERE précise que le calendrier des réunions cantonales étant fixé, il faudra que l'information circule rapidement.

Madame le Président propose que les développeurs territoriaux soient destinataires des résultats dès l'après-midi du 5 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le projet de travaux d'isolation thermique du gymnase intercommunal de Cléry-Saint-André pour un montant de 126 418 €HT ;

2°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus des travaux d'isolation thermique du gymnase intercommunal de Cléry-Saint-André ;

3°/ CONFIRMER la demande de subvention d'un montant de 44 246 € soit 35% du montant du projet, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 ;

4°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2019 ;

5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

67) Délibération n°2019-084 : Gymnase intercommunal de Cléry Saint André - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux d'isolation thermique

Rapporteur : Gérard CORGNAC

Par délibération n°2018-163 du 31 mai 2018, le Conseil communautaire a adopté le projet d'isolation thermique du gymnase intercommunal de Cléry-Saint-André et sollicité une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2018 – Grandes orientations (DSIL).

Il est nécessaire de confirmer la demande de subvention au titre de la DSIL 2019.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous des travaux d'isolation thermique du gymnase intercommunal de Cléry Saint André et de solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2019.

Plan de financement

	Montant HT	%
DEPENSES :		
MO et études	15 000 €	12 %
Travaux	109 918 €	87 %
Dépenses imprévues	1 500 €	1 %
Total dépenses :	126 418 €	100 %
RESSOURCES :		
- DETR	44 246 €	35 %
- DSIL	56 888 €	45 %
Autofinancement	25 284 €	20 %
Total ressources :	126 418 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ ADOPTER le projet de travaux d'isolation thermique du gymnase intercommunal de Cléry-Saint-André pour un montant de 126 418 €HT ;
- 2°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus des travaux d'isolation thermique du gymnase intercommunal de Cléry-Saint-André ;
- 3°/ CONFIRMER la demande de subvention d'un montant de 56 888 € soit 45% du montant du projet, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local – Grandes orientations (DSIL) 2019 ;
- 4°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2019 ;
- 5°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

68) Délibération n°2019-085 : Création d'une aire de grands passages à Meung-sur-Loire – Demande d'une subvention au titre de la DETR 2019

Rapporteur : Pauline MARTIN

Par délibération n°2018-230 du 6 décembre 2018, le Conseil communautaire a adopté le projet de création d'une aire de grands passages des gens du voyage sur la commune de Meung-sur-Loire pour un montant de 1 071 750 € HT, le coût d'une éventuelle dépollution des terrains n'étant provisionné qu'à hauteur de 150 000 € HT ; sollicité une subvention de 500 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 et demandé à déroger aux dispositions de l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour permettre le cumul de subventions publiques à 100% du montant du projet.

Par courrier en date du 18 février 2019, le Préfet du Loiret a précisé que les dispositions de l'article L.1111-10 du CGCT ne permettaient pas aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage à hauteur de 20% pour la création d'aires de grands passages des gens du voyage.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous des travaux de création d'une aire de grands passages des gens du voyage à Meung-sur-Loire et de confirmer la demande de subvention au titre de la DETR 2019.

Plan de financement

	Montant HT	%
DEPENSES :		
MO et frais divers	55 000 €	5 %
Travaux	681 000 €	64 %
Acquisition terrain	185 750 €	17 %
Dépollution terrain	150 000 €	14 %
Total dépenses :	1 071 750 €	100 %
RESSOURCES :		
- DETR (50% du plafond à 1 000 000 € HT soit 46,65 % du montant réel de l'opération)	500 000 €	46,65 %
- CRST	218 073€	20,35%
- Département	139 327 €	13 %
Autofinancement	214 350 €	20 %
Total ressources :	1 071 750 €	100 %

Madame le Président rappelle que la stratégie est bien de demander un niveau de subvention le plus élevé possible.

Monsieur CUIILLERIER indique avoir eu confirmation le matin même du niveau de subvention possible sur la base de 1 000 000 €. Il demande à ce sujet si les sommes sont liées au fait que le terrain soit privé.

Madame le Président revient sur son entretien avec le Secrétaire Général de la Préfecture concernant le plan de financement joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus des travaux de création d'une aire de grands passages des gens du voyage à Meung-sur-Loire ;
- 2°/ CONFIRMER la demande de subvention d'un montant de 500 000€, soit 46,65% du coût réel de l'opération (50% du plafond fixé à 1 000 000 €HT), au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 ;
- 3°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2019 ;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

**69) Délibération n°2019-086 : Création d'une aire de grands passages à Meung-sur-Loire –
Demande d'une subvention au titre du CRST**

Rapporteur : Pauline MARTIN

Par délibération n°2018-230 du 6 décembre 2018, le Conseil communautaire a adopté le projet de création d'une aire de grands passages des gens du voyage sur la commune de Meung-sur-Loire pour un montant de 1 071 750 € HT, le coût d'une éventuelle dépollution des terrains n'étant provisionné qu'à hauteur de 150 000 € HT.

La Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour ce projet.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous des travaux de création d'une aire de grands passages des gens du voyage à Meung-sur-Loire et de solliciter auprès du PETR Pays Loire Beauce et de la Région Centre – Val de Loire, des subventions les plus larges possibles au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Plan de financement

	Montant HT	%
DEPENSES :		
MO et frais divers	55 000 €	5 %
Travaux	681 000 €	64 %
Acquisition terrain	185 750 €	17 %
Dépollution terrain	150 000 €	14 %
Total dépenses :	1 071 750 €	100 %
RESSOURCES :		
- DETR (50% du plafond à 1 000 000 € HT soit 46,65 % du montant réel de l'opération)	500 000 €	46,65 %
- CRST	218 073 €	20,35 %
- Département	139 327 €	13 %
Autofinancement	214 350 €	20 %
Total ressources :	1 071 750 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus des travaux de création d'une aire de grands passages des gens du voyage à Meung-sur-Loire ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à solliciter auprès du PETR Pays Loire Beauce et de la Région Centre – Val de Loire, des subventions les plus larges possibles, et pour un montant minimum de 218 073 €, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ;
- 3°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2019 ;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

70) Délibération n°2019-087 : Création d'une aire de grands passages à Meung-sur-Loire – Demande d'une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret

Rapporteur : Pauline MARTIN

Par délibération n°2018-230 du 6 décembre 2018, le Conseil communautaire a adopté le projet de création d'une aire de grands passages des gens du voyage sur la commune de Meung-sur-Loire pour un montant de 1 071 750 € HT, le coût d'une éventuelle dépollution des terrains n'étant provisionné qu'à hauteur de 150 000 € HT.

La Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour ce projet.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous des travaux de création d'une aire de grands passages des gens du voyage à Meung-sur-Loire et de solliciter auprès du Conseil départemental du Loiret, des subventions les plus larges possibles.

Plan de financement

	Montant HT	%
DEPENSES :		
MO et frais divers	55 000 €	5 %
Travaux	681 000 €	64 %
Acquisition terrain	185 750 €	17 %
Dépollution terrain	150 000 €	14 %
Total dépenses :	1 071 750 €	100 %
RESSOURCES :		
- DETR (50% du plafond à 1 000 000 € HT soit 46,65 % du montant réel de l'opération)	500 000 €	46,65 %
- CRST	218 073 €	20,35 %
- Département	139 327 €	13 %
Autofinancement	214 350 €	20 %
Total ressources :	1 071 750 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus des travaux de création d'une aire de grands passages des gens du voyage à Meung-sur-Loire ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à solliciter auprès du Conseil départemental du Loiret, des subventions les plus larges possibles, et pour un montant minimum de 139 327 € ;
- 3°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2019 ;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

71) Délibération n°2019-088 : Syndicat Intercommunal du Bassin du Lien – Approbation de la modification des statuts

Rapporteur : Anita BENIER

Par délibération n°2018-92 du 12 avril 2018, le Conseil communautaire a désigné les trois représentants titulaires et les deux représentants suppléants au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin du Lien pour la commune de Tavers.

La Communauté de Communes n'avait cependant pas encore été sollicitée par le Syndicat pour approuver les nouveaux statuts. Ces derniers prévoient la substitution des communes membres Avaray, Lestiou et Tavers par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire et la Communauté des Terres du Val de Loire, l'intégration des délégués communautaires au sein du Comité syndical ainsi que l'exercice par le Syndicat d'une partie des compétences GEMAPI en lieu et place de ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER les statuts du Syndicat du Lien adoptés par le comité syndical du 13 avril 2018 ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

72) Délibération n°2019-089 : Centres aquatiques – Recrutement de personnels vacataires – Détermination des taux de vacation

Rapporteur : Pauline MARTIN

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé si le recrutement est discontinu dans le temps et répond à un besoin ponctuel et si une rémunération est attachée à l'acte.

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement de personnels vacataires dans les centres aquatiques.

Il est précisé au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire n'a pas eu recours à ces vacations pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ AUTORISER le recrutement de personnels vacataires dans les centres nautiques communautaires dans les conditions énumérées ci-dessus ;
- 2°/ FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire d'un montant brut de 12.95€, comprenant 10% de congés payés ;
- 3°/ PREVOIR lors du vote du budget les crédits correspondants ;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

73) Délibération n°2019-090 : Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Recrutement de personnels vacataires – Détermination des taux de vacations

Rapporteur : Pauline MARTIN

De la même manière que pour les centres nautiques, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement de personnels vacataires dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Monsieur DURAND s'interroge sur la formulation retenue « directeur sans formation ».

Madame le Président explique qu'il s'agit d'un directeur qui a le droit d'exercer ses fonctions alors même qu'il n'a pas validé tous ses diplômes. Le terme est mal libellé. Il faudra le modifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ AUTORISER le recrutement de personnels vacataires dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
- 2°/ FIXER les rémunérations sur la base de forfaits bruts ci-dessous en fonction des missions réalisées et des responsabilités exercées :

FORFAIT	CCTVL
DIRECTEUR AVEC BAFD	64 €
DIRECTEUR SANS BAFD	62 €
BAFA	60 €
STAGIAIRE BAFA	55 €
NON DIPLOME	44 €
FORFAIT NUIT	18 €
FORFAIT DEPLACEMENT	5 €

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

74) Délibération n°2019-091 : Modification des indemnités de fonctions des élus

Rapporteur : Pauline MARTIN

La note ministérielle d'information NOR : TERB1830058N du 9 Janvier 2019 précise que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1^{er} Janvier 2019, en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017.

Ces dispositions viennent en complément du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), mis en place le 1^{er} Janvier 2016 et qui s'étale sur 4 ans, visant à réajuster l'ensemble des grilles indiciaires de la Fonction Publique.

Ainsi, les délibérations faisant mention d'un indice brut terminal inférieur sont aujourd'hui obsolètes.

Pour éviter de devoir reprendre une délibération à chaque modification de l'indice brut terminal, il est proposé de ne faire référence qu'à celui-ci, sans indiquer sa valeur.

Les taux des indemnités du Président et des Vice-Présidents sont fixés par la délibération n°2017-21 du 11 Janvier 2017 et restent inchangés.

Monsieur ECHEGUT souhaite que soit vérifié le nouvel indice brut terminal (indice brut 1027).

Il lui est confirmé en séance par Monsieur VERNAY que cet indice brut terminal est bien passé de 1022 à 1027 au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ FIXER, pour le Président, le taux d'indemnité à 49,95 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique ;

2°/ FIXER, pour les Vice-Présidents, le taux d'indemnité à 18,30 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique ;

3°/ VERSER au Président et aux neuf Vice-Présidents les taux d'indemnités ci-dessus, dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle ;

4°/ VERSER aux Conseillers Communautaires délégués une indemnité de 180€ bruts mensuels ;

5°/ PREVOIR lors du vote du budget les crédits correspondants.

75) Délibération n°2019-092 : Modification du tableau des effectifs au 28/03/2019

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de l'adapter au fonctionnement des services, aux mobilités, évolutions de temps de travail et avancements de grade des agents.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 Mars 2019,

Modifications apportées :

Créations :

Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	Temps complet	Réforme filière médico-sociale – Passage en catégorie A
EJE de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Réforme filière médico-sociale – Passage en catégorie A
EJE de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Réforme filière médico-sociale – Passage en catégorie A
EJE de 1 ^{ère} classe	TNC : 24.5/35 ^{ème}	Réforme filière médico-sociale – Passage en catégorie A
EJE de 2 ^{ème} classe	Temps complet	Réforme filière médico-sociale – Passage en catégorie A
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	Temps complet	Réforme filière médico-sociale – Passage en catégorie A grade qui correspond à ses missions et son diplôme
Adjoint technique territorial	Temps complet	Remplacement agent parti à la retraite
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Prise de poste Responsable Affaires Scolaires
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} Classe	Temps complet	Avancement de grade
Adjoint technique territorial	TNC : 7.93/35 ^{ème}	Organisation rythmes scolaires
Adjoint technique territorial	TNC : 19.64/35 ^{ème}	Modification durée hebdo suite organisation CAP'ADOS

Adjoint d'animation territorial	TNC : 15/35 ^{ème}	Modification durée hebdo suite organisation CAP'ADOS
Adjoint technique territorial	TNC 4.64/35 ^{ème}	Organisation rythmes scolaires
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TNC : 28/35 ^{ème}	Avancement de grade
Adjoint technique territorial	TNC : 1.85/35 ^{ème}	Organisation rythmes scolaires
Adjoint technique territorial	TNC : 28.49/35 ^{ème}	Modification durée hebdo organisation scolaire
ETAPS principal 1 ^{ère} classe ETAPS	Temps complet 28/35 ^{ème}	Avancement de grade Ajustement contrat

Suppressions :

Assistant socio-éducatif	Temps complet	Réforme filière médico-sociale
EJE Principal	Temps complet	Réforme filière médico-sociale
EJE Principal	Temps complet	Réforme filière médico-sociale
EJE Principal	Temps complet	Réforme filière médico-sociale
EJE Principal	TNC : 24.5/35 ^{ème}	Réforme filière médico-sociale
EJE	Temps complet	Réforme filière médico-sociale
EJE	Temps complet	Réforme filière médico-sociale
Adjoint technique	Temps complet	Démission
Adjoint technique	Temps complet	Fin de contrat
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Départ à la retraite
Adjoint technique	TNC : 15/35 ^{ème}	Fin de contrat
Adjoint technique	TNC : 21/35 ^{ème}	Changement de filière
Adjoint technique	TNC : 30/35 ^{ème}	Changement de filière
Adjoint technique	TNC : 25/35 ^{ème}	Modification durée hebdo
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	TNC : 32/35 ^{ème}	Modification durée hebdo suite changement de poste
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Avancement de grade
Adjoint technique	TNC : 13.19/35 ^{ème}	Changement durée hebdo organisation CAP'ADOS
Adjoint d'animation	TNC : 11.19/35 ^{ème}	Changement durée hebdo organisation CAP'ADOS
Adjoint technique	TNC : 30/35 ^{ème}	Démission
Adjoint technique	TNC : 28/35 ^{ème}	Avancement de grade
Adjoint technique	TNC : 6.14/35 ^{ème}	Changement durée hebdo organisation scolaire
ETAPS Principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Avancement de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER le tableau des emplois et des effectifs tel qu'annexé ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

76) Délibération n°2019-093 : Modification de l'organigramme de la Communauté de Communes

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification de l'organigramme pour prendre en compte l'évolution et l'adaptation des services communautaires aux missions exercées.

Cet organigramme tient compte de la volonté de la commune de Beauce la Romaine de recruter un Directeur Général des Services qui serait mis à disposition de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour accompagner en proximité le responsable des affaires scolaires.

Cet organigramme, approuvé à l'unanimité par le Comité Technique du 18 mars 2019, est susceptible d'évoluer en fonction des compétences exercées par la Communauté de Communes.

Madame le Président profite de cette délibération pour présenter Madame Francine MORONVALLE qui a pris ses fonctions en tant que DGA Ressources et Services à la population le 18 mars 2019, en remplacement de Monsieur MANGARD et Madame DAVERAT. Elle précise qu'un DGS est en cours de recrutement au sein de la commune de Beauce-la-Romaine.

Madame le Président adresse ensuite ses profonds remerciements aux services de la Communauté de Communes et tout particulièrement à Monsieur VERNAY qui a préparé ce conseil et tous ces budgets dans des conditions difficiles compte tenu de l'absence de Cyrielle DAVERAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER l'organigramme des services communautaires ci-annexé ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

77) Questions et communications diverses

Terrain de rugby

- Travaux débutés lundi 4 mars 2019
- Engazonnement fin mai 2019
- Pose des modulaires début juillet 2019
- Réception des travaux début septembre 2019

Extension de la 9^{ème} avenue

- Travaux débutés par la société Eiffage lundi 25 mars 2019
- Fin des travaux fin juin 2019

Cavité sous l'école de musique d'Epieds en Beauce (devis de 20400 € TTC)

- Cavité entièrement rebouchée avec dalle béton faite pour imperméabiliser
Cette cavité a été découverte dans le cadre du projet d'extension de l'école de musique.

Vestiaires gymnase Henri Raulin – Beauce la Romaine

- Cloison coupe-feu réalisée
- Bureau de contrôle relancé à plusieurs reprises pour le rapport de vérification de fin de travaux
- Commission de Sécurité en attente de ce rapport pour être organisée et permettre l'ouverture

Réunion publique le 5 avril 2019 à 18h30 – Contrat territorial des Mauves

Travaux d'entretien des voiries sur CCVA et CCBO soit réalisés soit à programmer avec contact pris avec le Maire ou l'adjoint aux travaux

Le Bardou – Les travaux de l'éclairage public aux abords de l'autoroute A10 reprennent lundi prochain

Travaux assainissement

- Chemisage réseaux eaux usées Dry terminé

- Chemisage réseaux eaux usées Lailly en Val en cours
- Construction STEP Lailly – Dry en cours
- Travaux Mézières lez Cléry terminés
- Travaux à Mareau aux Prés débutent le 12 mai 2019

Changement des horaires de déchetterie à compter du 1^{er} avril 2019

Madame le Président revient sur les horaires d'ouverture des déchetteries.

Rapport de la CLECT du 18 mars 2019 en cours de rédaction

Prochaines réunions

- Commissions développement économique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme : 24 avril 2019 à 18h00
- Commission Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme : 24 avril 2019 à 19h30
- Commission Social, Santé : 25 avril 2019 à 18h30 (Lailly en Val)
- Bureau : 6 mai 2019 (9h00)
- Conférence des Maires : 13 mai 2019 (10h00) à Cléry-Saint-André
- Conseil communautaire : 23 mai 2019 (20h00) à Cléry-Saint-André
- Forum d'accès aux droits : mercredi 5 juin 2019 (Salle A Corneau - Meung sur Loire), orchestré par le contrat Local de Santé

Concernant le forum d'accès aux droits, Madame LAMBOUL indique qu'il concerne l'accès à tous les droits sur le territoire de la CCTVL.

Monsieur CORNIERE revient sur la commission collecte des déchets et notamment la proposition de modification qui a été faite après celle-ci. Il trouve regrettable qu'il soit proposé de supprimer complètement certains investissements comme par exemple les colonnes enterrées. Certes ce sont des dépenses importantes pour le Service Collecte des déchets, qui assure également le renouvellement des bacs et des colonnes aériennes. Il précise également que les prix ne sont pas surestimés, et qu'ils correspondent à des besoins réels. Toutefois, il a proposé et soutenu de nouvelles économies. Il a donc proposé un décalage de la tranche 2019 de remplacement des colonnes aériennes sur l'année 2020.

Madame le Président retient cet exemple de co-construction budgétaire. La liste des investissements avait été communiquée à tous les vice-présidents pour que des arbitrages soient proposés afin de respecter l'objectif de 1 500 000 € d'investissements, hors restes à réaliser.

Monsieur DURAND reconnaît que lors de la sollicitation sur la révision des budgets, il avait proposé certaines suppressions de crédits.

Par ailleurs, Monsieur DURAND rappelle qu'en tant que Médecin Expert, dès l'instant où du personnel est transféré à la CCTVL, il ne peut plus exercer cette mission auprès de ces agents. Il faut donc être vigilant, notamment sur les personnels mis à disposition de la Communauté de Communes.

Madame le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Elle remercie l'hôte du jour, Monsieur NEUHAUS et les élus de Villermain pour l'accueil et le verre de l'amitié proposé.

Aucune autre question n'étant soumise à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 22h30.